

L'enseignement de Sciences numériques et technologie en classe de seconde, **d'une durée hebdomadaire de 1h30, est obligatoire pour tous les élèves de seconde.**

Cet enseignement a pour objet de permettre d'appréhender les principaux concepts des sciences numériques, mais également de permettre aux élèves, à partir d'un objet technologique, de comprendre le poids croissant du numérique et les enjeux qui en découlent. La numérisation généralisée des données, les nouvelles modalités de traitement ou de stockage et le développement récent d'algorithmes permettant de traiter de très grands volumes de données numériques constituent une réelle rupture dans la diffusion des technologies de l'information et de la communication. Cette révolution multiplie les impacts majeurs sur les pratiques humaines.



Cet enseignement s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement d'algorithmique, d'informatique et de programmation dispensé au collège (cycle 4) en mathématiques et en technologie.

On approfondit ces notions et cette pratique de la programmation à travers les activités liées aux 7 thèmes du programme :

1. internet
2. le Web
3. les réseaux sociaux
4. les données structurées et leur traitement
5. localisation, cartographie et mobilité
6. informatique embarquée et objets connectés
7. la photographie numérique.



Cet enseignement a vocation à multiplier les occasions de mise en activité des élèves, sous des formes variées (exposés, travaux en groupe, mini-projets, productions individuelles ou collectives, etc...).